

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 22 novembre 2017, à 19 h, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.

19 H

PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :

Ville de Cap-Santé	Denis Jobin
Municipalité de Deschambault-Grondines	Gaston Arcand
Ville de Donnacona	Jean-Claude Léveillé
Ville de Lac-Sergent	Yves Bédard
Ville de Neuville	Marie-Michelle Pagé
Ville de Pont-Rouge	Ghislain Langlais
Ville de Portneuf	Mario Alain
Municipalité de Rivière-à-Pierre	Andrée St-Laurent
Municipalité de St-Alban	Deny Lépine
Ville de St-Basile	Gino Gagnon
Municipalité de St-Casimir	Dominic Tessier Perry
Municipalité de Ste-Christine-d' Auvergne	Raymond Francoeur
Municipalité de St-Gilbert	Léo Gignac
Ville de St-Raymond	Daniel Dion
Municipalité de St-Thuribe	Jacques Delisle
Municipalité de St-Ubalde	Guy Germain

Sont également présents, mesdames et monsieur :

Josée Frenette	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Lucie Godin	Directrice du Service de développement économique
Jean Lessard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Étaient absents, messieurs les représentants suivants :

Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf	Denis Langlois
Ville de St-Marc-des-Carières	Guy Denis

ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour

Présentation sommaire du budget 2018 de la MRC

1. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

- 1.1 *Adoption des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2018 concernant toutes les municipalités;*
- 1.2 *Adoption des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2018 de la gestion des permis;*

- 1.3 Adoption des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2018 du rôle en ligne;
- 1.4 Adoption des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2018 du transport adapté;
- 1.5 Adoption des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2018 pour le technicien en prévention des incendies (TPI).

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CRS 222-11-2017

Il est proposé par M^{me} Marie-Michelle Pagé et résolu :
D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION SOMMAIRE DU BUDGET 2018 DE LA MRC

1. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

1.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2018 CONCERNANT TOUTES LES MUNICIPALITÉS

CRS 223-11-2017

CONSIDÉRANT que les membres du comité des priorités, nommés par la résolution numéro CR 153-07-2017, ont procédé à l'analyse du projet des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2018 lors de rencontres tenues les 17 octobre et 1^{er} novembre 2017;

CONSIDÉRANT que, suite à son analyse du projet de prévisions budgétaires 2018, le comité des priorités a recommandé de présenter le projet des prévisions budgétaires au conseil de la MRC lors de la séance de travail le 15 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance du projet de prévisions budgétaires 2018 lors de la rencontre de travail le 15 novembre 2017 et qu'il est d'accord pour son adoption le 22 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que :

Les dépenses pour toutes les municipalités s'élèvent à : 5 662 525 \$;

Les revenus se répartissent comme suit :

Subventions diverses, affectations et autres revenus :	2 491 430 \$
Participation municipale :	<u>3 171 095 \$</u>
Total :	5 662 525 \$

CONSIDÉRANT que son surplus libre en fin d'exercice 2017 est estimé à 1 341 528 \$;

Qu'une appropriation du surplus libre est nécessaire pour boucler le budget 2018 au montant de 334 313 \$;

Ce qui porte le surplus libre final estimé à 1 007 215 \$ au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que, pour équilibrer son budget, le conseil désire affecter une somme de 20 000 \$ de son fonds créé en 2015 (CR 229-10-2015, 537 658 \$) pour le développement de la MRC afin d'équilibrer le budget du programme de rénovation domiciliaire;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte les prévisions budgétaires de l'année 2018 telles que déposées et selon le tableau ci-après reproduit :

Titre	Dépenses	Recettes	
		Autres recettes	Quotes-parts
Administration générale	878 081 \$	373 515 \$	504 566 \$
Préfecture	190 546 \$	48 110 \$	142 436 \$
Frais de financement	58 126 \$	0 \$	58 126 \$
Centre d'archives régional de Portneuf	4 490 \$	0 \$	4 490 \$
Transport collectif	70 000 \$	0 \$	70 000 \$
Sécurité publique	90 950 \$	63 961 \$	26 989 \$
Hygiène du milieu	84 443 \$	8 308 \$	76 135 \$
Bien-être et santé	20 000 \$	20 000 \$	0 \$
Aménagement – Urbanisme	608 729 \$	201 022 \$	407 707 \$
Promotion – Développement économique	2 057 139 \$	1 546 669 \$	510 470 \$
Rénovation domiciliaire	76 000 \$	76 000 \$	0 \$
TNO	57 695 \$	57 695 \$	0 \$
Loisirs et culture	224 013 \$	67 500 \$	156 513 \$
Évaluation foncière (sans gestion de permis et rôle en ligne)	1 242 313 \$	28 650 \$	1 213 663 \$
TOTAL :	5 662 525 \$	2 491 430 \$	3 171 095 \$

QUE le conseil autorise l'appropriation du surplus libre au montant de 334 313 \$ afin de boucler le budget 2018;

QUE le conseil autorise une affectation au montant de 20 000 \$ de son fonds créé en 2015 (CR 229-10-2015, 537 658 \$) pour le développement de la MRC afin d'équilibrer le budget du programme de rénovation domiciliaire;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf, pour l'année fiscale 2018, fixe à 1 % mensuellement (12 % annuellement) le pourcentage d'intérêt qui sera facturé à toute municipalité qui acquittera toute facture provenant de la MRC après la date d'échéance apparaissant sur celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.2 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2018 DE LA GESTION DES PERMIS

CRS 224-11-2017

CONSIDÉRANT que les municipalités et villes suivantes sont concernées par les prévisions budgétaires de la gestion des permis :

- | | |
|--------------------------------|------------------------------|
| ▪ Cap-Santé; | ▪ Saint-Gilbert; |
| ▪ Lac-Sergent; | ▪ Saint-Léonard-de-Portneuf; |
| ▪ Rivière-à-Pierre; | ▪ Saint-Marc-des-Carières; |
| ▪ Saint-Alban; | ▪ Saint-Raymond; |
| ▪ Saint-Casimir; | ▪ Saint-Thuribe; |
| ▪ Sainte-Christine-d'Auvergne; | ▪ Saint-Ubalde; |

CONSIDÉRANT que les membres du comité des priorités, nommés par la résolution numéro CR 153-07-2017, ont procédé à l'analyse du projet des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2018 lors de rencontres tenues les 17 octobre et 1^{er} novembre 2017;

CONSIDÉRANT que, suite à son analyse du projet de prévisions budgétaires 2018, le comité des priorités a recommandé de présenter le projet des prévisions budgétaires au conseil de la MRC lors de la séance de travail du 15 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance du contenu du projet de prévisions budgétaires 2018 lors de la rencontre de travail du 15 novembre 2017 et qu'il recommande son adoption le 22 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que la dépense pour la gestion des permis s'élève à 16 500 \$ et que cette dernière est assumée par une quote-part calculée selon la richesse foncière uniformisée pour les municipalités utilisatrices du service;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE les prévisions budgétaires de l'année 2018 pour la gestion des permis soient adoptées telles que déposées et selon l'information ci-haut;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf, pour l'année fiscale 2018, fixe à 1 % mensuellement (12 % annuellement) le pourcentage d'intérêt qui sera facturé à toute municipalité qui acquittera toute facture provenant de la MRC après la date d'échéance apparaissant sur celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2018 DU RÔLE EN LIGNE

CRS 225-11-2017

CONSIDÉRANT que les municipalités et villes suivantes sont concernées par les prévisions budgétaires du rôle en ligne :

- | | |
|---------------------------|------------------------------------|
| ▪ Cap-Santé; | ▪ Saint-Casimir; |
| ▪ Deschambault-Grondines; | ▪ Sainte-Christine-d'Auvergne; |
| ▪ Donnacona; | ▪ Saint-Gilbert; |
| ▪ Lac-Sergent; | ▪ Saint-Léonard-de-Portneuf; |
| ▪ Neuville; | ▪ Saint-Marc-des-Carières; |
| ▪ Pont-Rouge; | ▪ Saint-Raymond; |
| ▪ Rivière-à-Pierre; | ▪ Saint-Thuribe; |
| ▪ Saint-Alban; | ▪ Saint-Ubalde; |
| ▪ Saint-Basile; | ▪ Territoires non organisés (TNO); |

CONSIDÉRANT que les membres du comité des priorités, nommés par la résolution numéro CR 153-07-2017, ont procédé à l'analyse du projet des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2018 lors de rencontres tenues le 17 octobre ainsi que le 1^{er} novembre 2017;

CONSIDÉRANT que, suite à son analyse du projet de prévisions budgétaires 2018, le comité des priorités a recommandé de présenter le projet des prévisions budgétaires au conseil de la MRC lors de la séance de travail le 15 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance du contenu du projet de prévisions budgétaires 2018 lors de la rencontre de travail le 15 novembre 2017 et qu'il recommande son adoption le 22 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que la dépense pour le rôle en ligne s'élève à 5 305 \$ et que celle-ci est assumée par une quote-part calculée selon la richesse uniformisée pour les municipalités utilisatrices du service;

Il est proposé par M. Yves Bédard et résolu :

QUE les prévisions budgétaires de l'année 2018 pour le rôle en ligne soient adoptées telles que déposées et selon l'information ci-haut;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf, pour l'année fiscale 2018, fixe à 1 % mensuellement (12 % annuellement) le pourcentage d'intérêt qui sera facturé à toute municipalité qui acquittera toute facture provenant de la MRC après la date d'échéance apparaissant sur celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2018 DU TRANSPORT ADAPTÉ

CRS 226-11-2017

CONSIDÉRANT que les municipalités et villes suivantes sont concernées par les prévisions budgétaires du transport adapté :

- | | |
|---------------------------|--------------------------------|
| ▪ Cap-Santé; | ▪ Saint-Basile; |
| ▪ Deschambault-Grondines; | ▪ Saint-Casimir; |
| ▪ Donnacona; | ▪ Sainte-Christine-d'Auvergne; |
| ▪ Neuville; | ▪ Saint-Gilbert; |
| ▪ Pont-Rouge; | ▪ Saint-Marc-des-Carières; |
| ▪ Portneuf; | ▪ Saint-Raymond; |
| ▪ Saint-Alban; | ▪ Saint-Ubalde; |

CONSIDÉRANT que les membres du comité des priorités, nommés par la résolution numéro CR 153-07-2017, ont procédé à l'analyse du projet des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2018 lors de rencontres tenues le 17 octobre ainsi que le 1^{er} novembre 2017;

CONSIDÉRANT que, suite à son analyse du projet de prévisions budgétaires 2018, le comité des priorités a recommandé de présenter le projet des prévisions budgétaires au conseil de la MRC lors de la séance de travail le 15 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance du contenu du projet de prévisions budgétaires 2018 lors de la rencontre de travail le 15 novembre 2017 et qu'il recommande son adoption le 22 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que la dépense pour le transport adapté s'élève à 99 705 \$ et que celle-ci est assumée par une quote-part calculée selon le prorata de la population;

Il est proposé par M^{me} Marie-Michelle Pagé et résolu :

QUE les prévisions budgétaires de l'année 2018 pour le transport adapté soient adoptées telles que déposées et selon l'information ci-haut;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf, pour l'année fiscale 2018, fixe à 1 % mensuellement (12 % annuellement) le pourcentage d'intérêt qui sera facturé à toute municipalité qui acquittera toute facture provenant de la MRC après la date d'échéance apparaissant sur celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.5 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2018 POUR LE TECHNICIEN EN PRÉVENTION DES INCENDIES (TPI)

CRS 227-11-2017

CONSIDÉRANT que les municipalités et villes suivantes sont concernées par les prévisions budgétaires du technicien en prévention des incendies (TPI) :

- Deschambault-Grondines;
- Portneuf;
- Rivière-à-Pierre;
- Saint-Alban;
- Saint-Basile;
- Sainte-Christine-d'Auvergne;

CONSIDÉRANT que les membres du comité des priorités, nommés par la résolution numéro CR 153-07-2017, ont procédé à l'analyse du projet des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2018 lors de rencontres tenues le 17 octobre ainsi que le 1^{er} novembre 2017;

CONSIDÉRANT que, suite à son analyse du projet de prévisions budgétaires 2018, le comité des priorités a recommandé de présenter le projet des prévisions budgétaires au conseil de la MRC lors de la séance de travail le 15 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance du contenu du projet de prévisions budgétaires 2018 lors de la rencontre de travail le 15 novembre 2017 et qu'il recommande son adoption le 22 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que la dépense pour les services d'un technicien en prévention des incendies s'élève à 76 280 \$ et que celle-ci est assumée par une refacturation à l'acte aux municipalités signataires de l'entente de services conclue le 21 septembre 2016;

Il est proposé par M. Mario Alain et résolu :

QUE les prévisions budgétaires de l'année 2018 pour le technicien en prévention des incendies (TPI) soient adoptées telles que déposées et selon l'information ci-haut;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf, pour l'année fiscale 2018, fixe à 1 % mensuellement (12 % annuellement) le pourcentage d'intérêt qui sera facturé à toute municipalité qui acquittera toute facture provenant de la MRC après la date d'échéance apparaissant sur celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CRS 228-11-2017 L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 10 sur la proposition de M. Dominic Tessier Perry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet,

La secrétaire-trésorière,

Bernard Gaudreau

Josée Frenette